

PV DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXCEPTIONNEL DU 12 SEPTEMBRE 2017

Membres présents

M. Jean-Pierre TUTIN – Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
M. Yvan SCHMITT – Proviseur
M. Antoine KOPP – Directeur du Primaire
M. Jean-Michel GIREME – Directeur Administratif et Financier
Mme Anne FRICOT – Conseillère Principale d'Education
Mme Zineb AKHANCHOUF – Représentante du personnel non enseignant
M. Nicolas URLACHER – Représentant des enseignants du secondaire
Mme Farah BHANJI - Représentante des parents d'élèves au Conseil d'établissement
M. Bony MPAKA NKUBIRI - Représentant des parents d'élèves au Conseil d'établissement
M. Sacha OSSEY - Représentant des élèves du secondaire

M. Jean GLISIA – Conseiller Consulaire (voix consultative)
Mme Françoise MOREAU – Présidente de l'APE, représentante du Comité de Gestion (voix consultative)

Le Conseil d'Etablissement est ouvert par M. SCHMITT, Proviseur à 18h30

Le Proviseur remercie les participants à cette réunion pour leur présence, il rappelle que le nouveau Conseil d'établissement n'étant pas encore installé (les élections des représentants des personnels se dérouleront le 12 octobre, celle des parents le 13), c'est le Conseil d'établissement dans sa composition de l'année précédente qui est convoqué et légitime pour statuer.

Le quorum est calculé sur le nombre de membres encore en fonction soit 10, le quorum est atteint puisque tous les membres sont présents.

M KOPP accepte la tâche de secrétaire de séance.

Le Proviseur propose également de rajouter un point 2 à l'ordre du jour (sortie scolaire avec nuitée).

1/ Modification du calendrier scolaire:

Après l'annulation par la Cour Suprême des résultats de l'élection présidentielle, une nouvelle élection est programmée le 17 octobre.

Cette nouvelle compromet le bon fonctionnement de la semaine de cours du 16 au 19 octobre :

- la journée de 17 octobre devrait être déclarée jour férié au Kenya (comme cela a été le cas le 8 août).
- l'annonce des résultats de l'élection peut donner lieu à des tensions éventuelles

Afin de rassurer l'ensemble de la communauté éducative, le Proviseur propose, en accord et en liaison avec l'Ambassade de modifier la date des vacances (initialement prévues du 19/10 après les cours au 1^{er} novembre inclus).

Il propose de fixer les nouvelles dates en avançant les vacances :

- départ en vacances le vendredi 13 octobre après les cours
- reprise des cours le lundi 30 octobre matin

Monsieur Jean-Pierre TUTIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, rappelle le contexte politique particulier et appuie la proposition qui permet à chacun de prendre ses dispositions durant cette période particulière et de fermer l'établissement.

Monsieur le Proviseur intègre dans sa présentation les réponses aux questions écrites adressées par le représentant des personnels enseignants :

- *Est-on sûrs de la date de l'élection? si elle change à nouveau va-t-on changer à nouveau la date des vacances?*

La date du 17 octobre est la date officielle de la prochaine élection présidentielle, même si l'opposition a annoncé son souhait de reculer cette échéance au mardi 24 octobre. Dans ces différentes hypothèses, le lycée sera fermé durant les opérations électorales qui doivent intervenir avant le 30 octobre.

Les nouvelles dates de vacances ne seront donc pas modifiées afin de permettre à tous les personnels et parents de prendre leurs dispositions.

Dans l'hypothèse de perturbations avant la reprise des cours, l'Ambassade de France pourrait décider de la fermeture provisoire de l'établissement. Dans ce cas, le Proviseur et ses équipes se chargeront de communiquer avec les personnels et les parents.

Dans tous les cas, et sur proposition de Madame MOREAU, Présidente de l'APE, la direction de l'établissement communiquera avec les personnels et les parents pour confirmer la date de la reprise.

- *Des billets d'avion ont déjà été réservés et payés pour certains personnels. Pour certains billets il faut une justification qu'il s'agit d'un changement dû à un cas de force majeure. La Direction pourra-t-elle fournir un "justificatif" aux collègues qui en ont besoin? Certains billets ne sont modifiables qu'en payant une pénalité qui peut être importante.*

La Direction fournira sur demande des attestations officielles de modification des dates du calendrier. Toutes les situations individuelles seront étudiées avec compréhension. Néanmoins, l'impératif de sécurité des élèves, des parents et des personnels prime sur les inconvénients liés à ce changement de date qui ne pouvait être prévisible.

- *En avançant les vacances au vendredi 13 cela rajoute des jours de vacances en plus que les vacances initiales. Ces jours seront-ils récupérés sur d'autres vacances?*

L'avancé des vacances fait manquer 3 jours de cours (en intégrant le fait que le 17 octobre sera jour férié).

Ces 3 jours sont rattrapés en avançant la rentrée au lundi 30 octobre matin. L'équilibre général et le nombre de jours de cours est donc maintenu.

Le Proviseur soumet la proposition de modification au vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

2- Projets de sortie scolaire avec nuitée

Le lycée Diderot a intégré la KAIIS l'année dernière et participe depuis cette rentrée à de nombreuses rencontres sportives.

Un des tournois de football est prévu du 27 au 28 octobre à Turi (école St Andrews près de Nakuru).

Une demande d'autorisation de sortie avec nuitée a été déposée par M. BUFFE (avant l'annonce d'un éventuel changement de dates des vacances), pour le déplacement de 16 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, encadrés par M. YOGA.

Le Proviseur et le COCAC compte tenu du nouveau calendrier scolaire (activité prévue durant les vacances) et des incertitudes liées au déroulement des opérations électorales ne sont pas favorables à l'organisation de cette sortie.
Tous les membres du Conseil d'établissement expriment le même avis.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 18h.

Le Proviseur, Président
Yvan SCHMITT



Le secrétaire de séance
Antoine KOPP

